

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/096/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

En raison d'un affaissement de tampon en milieu de chaussée, la rue de Cayenne sera perturbée à la circulation.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

Article 1^{er} : Du Vendredi 28 février 2025 au Jeudi 6 mars 2025 inclus, selon avancement des réparations.

- La circulation sera perturbée au niveau du 6 rue de Cayenne.
- Interdiction de stationner sur les trois places devant le 6 rue de Cayenne, à l'exception des véhicules des services techniques.

Article 2 : Le Mercredi 5 mars 2025 de 8h00 à 17h00, la rue de Cayenne sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes
Une déviation sera mise en place de la D925C vers la D1015.

Article 3 : Une signalisation sera mise en place par les Services Techniques.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le vingt-huit février deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

